

CONSEIL MUNICIPAL

6 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 6 mai, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019

Etaient présents : Mmes et MM. CHABOT, GUIBERT, SERIN, MENANTEAU, HERBRETEAU Dominique, HERBRETEAU Jean-Claude, ROBET, DELAUNAY, BIRONNEAU.

Absents : Françoise FRAPPIER qui donne pouvoir à Manuel GUIBERT

Michel TOURANCHEAU qui donne pouvoir à Jean-Marie CHABOT

Edwige CHAMPIN qui donne procuration à Nadine DELAUNAY

Ludovic BOUNAUDET, Elise GUILLET

Secrétaire de séance : Marcel MENANTEAU

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 9 mai 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

DIAGNOSTIC ET CONSEIL - SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE (2019-05-01)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une réflexion doit être menée sur le devenir du service Restauration scolaire et qu'un groupe de travail constitué d'élus a été formé. Il explique qu'une consultation a été lancée pour que la collectivité soit assistée par un maître d'ouvrage sur ce dossier. Celui-ci sera chargé de réaliser un diagnostic de l'état actuel du service et de présenter aux élus les différents modes de gestion pouvant être envisagés.

Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de cette consultation et précise que le marché se décompose en une tranche ferme correspondant au diagnostic, à la présentation des résultats et en une aide au choix du mode de fonctionnement futur et une tranche optionnelle correspondant à l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de son projet, délégation de service public ou marché public (rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation des entreprises, rapport d'analyse des

offres...). La tranche optionnelle sera affirmée ou non en fonction des choix retenus par la collectivité et cette décision sera notifiée au prestataire au plus tard le 1^{er} octobre 2019.

Après avoir examiné les trois offres reçues et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RETENIR** la proposition de la société PRO CONSEIL des Sables d'Olonne pour cette mission pour un mission de :
 - ✓ Tranche ferme : 7 950€ HT (7 800€ + 150€ correspondants aux frais de déplacement) soit 9 540€ TTC
 - ✓ Tranche optionnelle :
 - Soit DSP : 13 920€ HT soit 16 704€ TTC
 - Soit Marché public 7 840€ HT soit 9 408€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H00

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

~~~~~